

MUNICIPALES 2020

QUELLE ÉQUIPE MUNICIPALE POUR SOUTENIR LES ASSOCIATIONS ET LES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES ?

Les atteintes aux libertés associatives à l'échelle municipale

1

Non-reconnaissance du droit d'interpellation et de l'expertise citoyen-e :
ostracisation des acteur-es critiques de l'action municipale et bunkerisation de l'administration municipale (refus des rencontres)



2

Diffamation et stigmatisation des associations
« radicalisées », « communautaristes », « manipulateur-es », « Khmers verts », etc



3

Clientélisme et chantage aux subventions
suppression arbitraire des aides financières en cas de contestation de la politique municipale par une association



4

Limitations dans l'accès à l'espace public et aux équipements municipaux
manifestations interdites ou confinées, salles de réunion refusées, panneaux municipaux limités à la com' de la mairie, etc



MUNICIPALES 2020

DES PROPOSITIONS POUR DÉFENDRE LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES ET RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE

Nous, associations et habitant·es engagé·es dans la vie de la cité, nous pensons qu'il est possible et nécessaire de co-construire au niveau municipal, intercommunal ou métropolitain, de nouvelles méthodes démocratiques qui favorisent l'engagement associatif.

Les associations ne peuvent être vues comme de simples prestataires d'activités ou comme exécutantes des politiques municipales : les futur·es élu·es devraient reconnaître le droit des associations de participer à l'élaboration des décisions qui les concernent, elles et les habitant·es.

Des règles claires et des moyens financiers pour assurer la démocratie locale et les droits d'agir des associations

Nous souhaitons discuter la mise en place de règles claires, qui peuvent prendre la forme d'une « charte d'engagements réciproques » entre la municipalité et les associations.

Nous demandons aux candidat·es aux élections municipales de se prononcer publiquement sur quatre demandes portées par les associations :



La reconnaissance et la protection des libertés associatives, en particulier de leur rôle de contre-pouvoir local et leur droit d'interpellation ;



Un meilleur soutien matériel et financier des associations dans le respect de l'égalité d'accès aux ressources publiques et le rejet du clientélisme ;



Des décisions transparentes ainsi que la mise en place de recours en cas de sanction perçue comme arbitraire ;



L'ouverture de nouveaux espaces démocratiques qui reconnaissent l'expertise associative et des habitant·es en leur permettant de participer à l'élaboration des décisions qui les concernent.

**Contact local pour les candidat·es
afin d'organiser une rencontre :**